

Sans doute a-t-on eu des raisons d'hésiter à accepter entièrement les hausses recommandées aux niveaux de rémunération proposés par la commission Beaupré. Après 4 années au cours desquelles le coût de la vie et les dépenses ont augmenté considérablement et—ce qui compte à mes yeux bien davantage, madame l'Orateur—devant le niveau de rémunération actuel dans les secteurs public et privé, il n'y a sûrement plus à hésiter.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: En fait, j'estime que nous serions en droit d'aller bien au-delà des recommandations formulées il y a quatre ans. Quel devrait être le niveau de la rémunération maintenant? C'est évidemment affaire de jugement. Le meilleur critère semble être celui proposé par la commission Beaupré. J'aimerais rafraîchir la mémoire des députés à ce sujet. Je cite ce que je trouve à la page 39 du rapport que la commission Beaupré a présenté en novembre 1970 au gouvernement de l'époque:

● (1600)

Le traitement doit se situer à un niveau tel qu'il attire vers une carrière parlementaire des personnes d'une compétence indéniable, quel que soit leur champ d'activité et à une époque de leur vie où leur possibilité de gain est à son sommet. Ayant accédé à la charge de législateur, ce traitement doit leur apporter ainsi qu'à leur famille, la dignité et une sécurité financière raisonnable. Enfin, pour que notre Parlement soit à la hauteur de la tâche, une représentation équitable de toutes les sphères de notre société est essentielle.

Fondamentalement, la fonction du parlementaire est une occupation à plein temps. En substituant un traitement annuel à l'indemnité de session, on l'a admis et on reconnaît aussi que le parlementaire a des tâches à remplir non seulement aux Chambres, mais aussi aux réunions de comités, au sein des délégations parlementaires, en consultations avec les fonctionnaires, en recherches personnelles et lors de ses rapports avec le public soit par un volumineux courrier soit dans des rencontres. En particulier, le député doit accomplir une grande somme de travail dans son comté et sa journée de travail à Ottawa est ordinairement beaucoup plus longue que celle que l'on retrouve en moyenne dans l'industrie.

Voilà les critères élaborés par ces trois hommes. L'un d'entre eux était un industriel, un autre un ancien député et le dernier avait une grande expérience des négociations syndicales. Il est évident que le niveau de rémunération actuel ne correspond pas à ces critères. Certains députés sont toujours payés comme si leurs occupations parlementaires étaient un emploi à temps partiel. De nombreux députés avec des familles à leur charge sont gravement gênés financièrement et s'endettent ou dissipent leurs économies.

Ce qui est sans doute plus important, c'est que des personnes qui devraient se présenter à des élections hésitent face à l'insécurité et au faible taux de rémunération de la représentation parlementaire. Je pourrais donner un exemple dans ma propre ville. On peut se demander parfois pourquoi, dans les circonstances actuelles, certaines personnes préfèrent se présenter aux élections fédérales plutôt que de briguer un siège au conseil de ville. Dans ma propre ville de Toronto un échevin senior qui fait partie du comité exécutif de la ville et de la communauté urbaine reçoit \$36,500 dont \$12,000 ne sont pas imposables. De plus, une voiture avec chauffeur est mise à sa disposition.

Une voix: Et il vit dans cette ville.

M. Sharp: Et il vit dans cette ville. On ne se lance pas en politique pour gagner de l'argent. Ceux qui le font perdent vite leurs illusions et ils les perdront encore, même s'ils acceptent ce bill. Un candidat à la députation devrait au moins ne pas être obligé de sacrifier l'instruction de ses enfants pour servir le public. Il devrait y avoir une com-

Traitements des membres

pensation pour l'insécurité du poste, l'interruption de la carrière et les conditions de travail particulières. D'autres corps législatifs, aux prises avec les mêmes difficultés, réagissent de la même façon en augmentant ou proposant d'augmenter considérablement les indemnités et les allocations.

Pour fixer à \$27,000 les indemnités et \$12,000 les allocations, le gouvernement s'est inspiré des recommandations du groupe spécial de députés dont j'ai déjà parlé et que l'un des membres du groupe a lui-même mentionné au cours du débat. En outre, ce sont les députés qui devront défendre ce projet de loi devant leurs commettants. En ce sens, ce n'est pas un bill d'initiative ministérielle. Le gouvernement représente ici l'ensemble des députés, comme nous avons raison de le croire, et non les seuls membres du parti au pouvoir. Je tiens à ce qu'il soit bien clair que nous assumons notre part de responsabilités à titre de députés. De plus nous sommes maintenant convaincus que les propositions de ce bill ne sont pas incompatibles avec la politique. Ce faisant, nous nous sommes acquittés de nos devoirs de membres du gouvernement, devoirs que nous partageons avec les députés, bien que notre fardeau soit sans doute le plus lourd parce que nous assumons aussi la responsabilité du gouvernement du pays.

Les recommandations que nous avons reçues du comité spécial des députés comprenaient un rajustement annuel, à compter de l'an prochain, fondé sur les changements du facteur industriel composite calculé par Statistique Canada et qui est l'indice le plus complet qui soit disponible sur les salaires et traitements hebdomadaires moyens. Nous n'avons pas accepté cette recommandation. Nous croyons que le niveau de leur rémunération doit être fixé pour la durée de la législature. Nous ne croyons pas que les députés doivent se protéger de manière spéciale contre toutes les hausses possibles de prix et de coûts. Les propositions contenues dans le bill représentent un effort pour ramener le traitement des députés à peu près au niveau des autres catégories de travailleurs du pays. Elles ne protègent pas le Parlement de ce qui peut se produire au cours des quelque quatre prochaines années, si telle est la durée de la présente législature.

Cependant, le gouvernement convient qu'il y a de bonnes raisons pour rajuster l'indemnité selon les normes en vigueur à chaque législature, de façon que nous ne soyons pas obligés de refaire ce que nous sommes en train de faire et que les candidats éventuels aient une meilleure idée du niveau de rémunération du poste qu'il postulent. Le bill propose donc qu'un rajustement, vers le haut ou vers le bas, soit fait à chaque législature, afin de traduire l'évolution de l'échelle de rémunération dans le pays et qu'au début de chaque législature, à compter de la prochaine, le niveau du traitement—mais non des allocations—soit rajusté selon l'évolution qui a marqué le facteur industriel composite pendant la législature précédente. Ce facteur a semblé au gouvernement la donnée la plus acceptable sur laquelle fonder le rajustement, bien qu'il soit loin d'être parfait. Nous avons définitivement rejeté les rajustements fondés sur le traitement des fonctionnaires, étant donné qu'un conflit d'intérêts pourrait sembler exister lorsque le gouvernement négocierait le traitement de ses employés.